

en Préfecture le 02.07.00
 notifié publié le 02.07.00
 PESSAC le 02.07.00

POUR le Maire
 Le Premier Adjoint

[Signature]



SCHS/ARRETE

Service :

Réf : ARR.2000.1/DQ/CC

S.G. : y c.s. h

Cab. :

ARRETE MUNICIPAL

Vu la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,
 Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,
 Vu la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et notamment son article 6,
 Vu le Code de la Santé Publique,
 Vu le Règlement Sanitaire Départemental,
 Vu l'arrêté préfectoral n° 13790-2 en date du 28 juin 2000 prescrivant à la société des laboratoires REX des restrictions d'usage et des mesures de surveillance de la qualité de l'eau de nappe sur le site sis 106 avenue de Noès à Pessac (33).
 Considérant que la pollution par le Toluène engendrée par ladite société rend impropre l'eau de la nappe de surface à la consommation humaine,
 Considérant qu'il y a lieu d'en interdire l'usage pour garantir la sécurité des personnes,
 Vu la demande de Monsieur le Préfet de la Gironde,

ARRETE

Article 1 : Il est rappelé aux occupants des immeubles situés dans le périmètre désigné à l'article suivant, que conformément à l'article 2 du Règlement Sanitaire Départemental toute eau d'origine autre que l'adduction publique est considérée comme non potable et ne peut pas être utilisée à des fins alimentaires et sanitaires (boisson, cuisine, arrosage-lavage des fruits et légumes, toilette...)

Cette restriction d'usage est applicable aux eaux issues des puits.

Article 2 : Le périmètre est délimité sur le plan annexé au présent arrêté et comprend notamment les parcelles cadastrées n° KD 79 à 89, 49 à 53, 63, 436, 437, 477 et 478.

Article 3 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Ville,

Monsieur le Commissaire de Police,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac, le 17 juillet 2000

Le Maire,
 Président du Conseil Régional
 Aquitaine,
[Signature]



A. ROUSSET

M A I R I E D E P E S S A C

Place de la 5^{ème} République 33604 PESSAC Cedex
 Téléphone : 05 56 55 49 49 Télécopie : 05 56 55 49 82